

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE ALBERT CAMUS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2025

> Déroulé de la réunion :

- Présentation du projet de réhabilitation par l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Relogement de l'école pendant les travaux, partie gérée en interne par le service bâtiments de la Ville
- Questions-réponses

1/ PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉHABILITATION PAR L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

>> Mot d'introduction de la Ville

> La Ville commence par rappeler les **problématiques sur l'école actuelle** : le besoin de gérer les classes à 24 élèves avec une difficulté pour se projeter d'année en année sur les effectifs, couplé à une demande de places en centre de loisirs de proximité.

Pour plus de détails, voir le support de présentation joint à ce compte rendu.

> Ces besoins identifiés et exprimés par l'équipe éducative et les représentants des parents d'élèves ont mené à l'élaboration **d'un projet de réhabilitation-extension**.

> Retour sur la méthode de **construction du projet** :

- De nombreux échanges entre la mairie et les différents usagers
- Lancement d'une étude de programmation en 2022 sur la faisabilité
- Établissement d'un programme sur la base de l'étude, programme qui a été partagé aux usagers
- Lancement de l'appel d'offre fin 2024 pour la maîtrise d'œuvre : le projet retenu a été choisi quasi à l'unanimité du jury
- 2025 : phase de l'avant-projet détaillé (phase actuelle)

> La Ville précise qu'elle reviendra vers les habitants via **différents canaux** : réunions, page numérique ainsi qu'une adresse mail dédiée pendant toute la durée des travaux. Une visite de chantier pourra également être programmée.

>> Présentation du projet par l'architecte

> L'architecte explique que le projet a été élaboré de manière à **réhabiliter au maximum les espaces existants**. Cependant, la réhabilitation n'était pas envisageable pour une grande partie

de la maternelle et du restaurant scolaire : **la destruction et la reconstruction de ces espaces ont donc dû être intégrées au projet.**

> Il revient en quelques points sur les différents espaces à repenser, qui ont nécessité de cibler les besoins plus précisément :

- **Réduction du patio de la maternelle** pour faciliter l'aménagement
- **Remaniement du stationnement** sur la rue Gutenberg
- **Conservation de l'emprise de la cour**
- **Schéma des accès** : trois conservés rue Lavoisier ; accès technique conservé en partie sud (cantine, livraison, espaces verts)
- **Jonction des écoles** maternelle et élémentaire au niveau du restaurant scolaire et **ouverture des espaces de classe** sur la cour de récréation
- **Élargissement des classes élémentaires de 7m²** pour avoir notamment plus de lumière et **réaménagement des classes maternelles** autour des patios (desserte par un couloir central)
- **Intégration de l'extension dans l'architecture** de l'école datant des années 80
- **Prise en compte de la problématique de la chaleur**
- **Plantation de la cour** : 48 arbres sur site actuellement, six seront abattus et une quarantaine replantés

> L'architecte précise que les emplacements des patios le long de la rue Lavoisier seront sûrement amenés à évoluer par rapport au plan présenté mais les grands principes d'aménagement visibles sur le plan ne changeront pas.

> Ce projet d'aménagement a notamment été retenu en raison de son côté **vertueux**, dans une optique de **transition écologique et sociale** : désimperméabilisation (même si l'école est déjà en grande partie perméable), plantation, travail sur les aspects de chaleur.

> *Tous les plans sont visibles sur le support de présentation de l'architecte joint à ce compte rendu.*

>> Questions/réponses sur le projet

> Cour maternelle : quelle surface perdue ?

La cour présente à l'heure actuelle 13m² par enfant : c'est cinq fois plus que les préconisations de l'Éducation nationale, qui sont de 5m² par enfant. Les travaux doivent faire passer cette surface de 13m² à 9m² : la surface restera donc supérieure aux préconisations de l'Éducation nationale, et Albert Camus demeurera l'une des écoles offrant le plus de surface de cour maternelle de la commune. Par ailleurs, un travail est en cours pour arriver à 10m².

> Raison pour laquelle la Ville compte reculer la cour maternelle par rapport à l'espace publique extérieur ?

Il s'agit de raisons de sécurité : cette problématique a déjà été soulevée dans d'autres écoles (adultes qui photographiaient les enfants), d'où cette décision de reculer la cour maternelle mais aussi de créer une barrière végétale côté cour élémentaire.

> L'école sera-t-elle climatisée ?

L'équipe de maîtrise d'œuvre répond par la négative car le projet a été construit selon une logique de rafraîchissement avec également un choix énergétique de géothermie. Une sur-ventilation nocturne est prévue pour faire circuler l'air la nuit ainsi que le système de « géocooling » (utilisation de la température du sous-sol pour assurer le rafraîchissement d'un bâtiment) pour faire abaisser la température de 3° en période chaude. La maîtrise d'œuvre étudie également la solution d'un brasseur d'air.

Le cumul de l'ensemble de ces solutions permettra de rafraîchir le bâtiment.

> L'obturation des espaces lumineux avec les baies vitrées est-elle prévue pour éviter la chaleur ?

L'avant-toit côté sud évitera le problème. Des rideaux thermiques extérieurs permettront quant à eux de couper l'effet du soleil sur les vitrages pour la partie est/ouest.

> Y aura-t-il un rez-de-chaussée pour la partie maternelle ?

Il y aura un rez-de-chaussée mais haut, il s'agira d'un grand volume (4,5m de hauteur).

> Salles de classe : gagne-t-on en surface ?

Les salles de classes sont d'ores et déjà plus grandes que les normes de l'Éducation nationale. Leur surface sera augmentée en passant sur des configurations carrées et non plus en longueur. En ajoutant les salles attenantes équipées d'ateliers, on sera sur une surface de travail de quasiment 70m² en tout.

> Logements de fonction : sont-ils maintenus ?

Ils sont bien maintenus, ils seront intégrés dans le projet au niveau de l'enveloppe extérieure.

2/ PRÉSENTATION DU PLAN DE RELOGEMENT DE L'ÉCOLE PENDANT LES TRAVAUX

> La Ville explique en préambule qu'elle a effectué une étude sur les bâtiments Mozart, dont le constat est sans appel : **les salles doivent être démolies** (vétusté, problèmes d'infiltration...).

> L'idée de profiter de cet espace laissé temporairement libre **pour reloger l'école** a été proposée par les services, afin d'éviter les désagréments pendant les travaux.

> Une rencontre a été organisée **avec les riverains en mai/juin**. La Ville a également rencontré **les directeurs d'écoles**.

> Pour information, toutes les associations utilisant l'espace Mozart à l'heure actuelle seront **relogées ailleurs sur les mêmes créneaux**.

> Sur les **10 000 000€** d'enveloppe allouée au projet global, **1 000 000€** sera dédié au relogement.

> Un plan de principe a été réalisé : **des modulaires seront installés sur un niveau** (pas d'étage). Un **plan définitif** sera fourni par l'entreprise qui remportera l'appel d'offre.

Le plan de principe est joint au présent compte rendu.

> **Calendrier**

- Fin des activités de l'espace Mozart à la rentrée des vacances de Toussaint
- Démolition des bâtiments en fin d'année
- Étape de désamiantage
- Installation des modulaires fin juin pour pouvoir déménager les écoles en juillet
- Objectif : commencer les travaux à **l'été 2026**
- Durée des travaux : **18 mois**

> Le plan définitif sera proposé **d'ici la fin de l'année**.

> La Ville peut d'ores et déjà informer les habitants sur certains points :

- **Un cheminement permettant un accès sécurisé jusqu'à l'espace de restauration** sera mis en place. Il ne sera ouvert que pendant les périodes de cours et les temps périscolaires.
- L'espace présentera **deux entrées séparées**, celle pour la maternelle et celle qui permettra d'accéder au cheminement.
- **Le stationnement a été changé côté Dubernat** afin de faciliter le stationnement pour les livraisons mais aussi de créer une barrière naturelle pour les enfants sur le trottoir.

> La Ville précise qu'elle a organisé cette réunion publique d'information avant le dépôt du permis de construire, afin de pouvoir réajuster certains éléments à la marge si besoin en fonction des retours des habitants.

>> Questions/réponses sur le plan de relogement

> **Problématiques de stationnement d'un habitant : les parents se garent devant son garage.**

La Ville prendra contact avec les associations de parents d'élèves pour faire passer le message. Un habitant évoque l'idée de mettre des potelets : la Ville explique que les potelets posent des problèmes en fonction de la largeur du trottoir.

> Stationnement des enseignants ?

Il n'y aura pas de places de stationnement réservées devant l'école.

> Circulation pendant les travaux ?

La Ville étudiera la meilleure solution avec l'entreprise qui réalisera les travaux.